

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : grenon sylvie

<https://www.cadre21.org/membres/74424c4232b93615ca227eb4>

Date d'obtention : 2023-10-31 15:19:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les rencontres du programme Sexto se font sur une base volontaire.

À chaque étape, il est important de rencontrer le ou les jeunes impliqués individuellement, même si leur intention n'est pas bienveillante.

Vérifier les informations recueillis et vérifier s'il y a d'autres victimes.

La saisie du matériel (cellulaire) se veut une méthode non coercitive qui a pour but de limiter ou même de cesser la propagation.

Et limiter ainsi le tort causé à la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Bien qu'à la base les photos ont été prise de façon volontaire, les jeunes ont été considérés comme des victimes.

Le fait que Nicolas et Meghan avaient déjà envoyé par le passé des photos d'eux cela faisait d'eux des victimes. Cette façon de faire, les ont mené à parler plus facilement de ce qu'ils ont fait sans crainte de jugement.

Cette pratique permet de collaborer avec les jeunes en toute confiance et augmenter les chances de limiter la distribution de matériel pornographique juvénile et de ce fait le risque de tort sérieux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il semble plus délicat d'appliquer l'étape 4, car il faut rencontrer le jeune instigateur tout en protégeant les victimes. De plus, il faut déterminer si celui-ci agit de façon impulsive ou malveillante.